

Service Tranquillité publique

Réunion de quartier Charlaix / Maupertuis – 26/09/2024

Elus présents : Antoine Jammes, Jean-Baptiste Caillet, Stéphane Maire, MO Novelli, JP Debenoist

Représentants AHCM : Alain Glatigny, Thery Lemoine, Jean Pierre Philibert, Philippe Rochet, Jean Claude Defrenne, Françoise Joubert,

Stéphane Maire introduit la réunion. Il annonce les 4 thèmes à l'ordre du jour suivi de questions.

Avant d'évoquer les sujets, le vice-président de l'union de quartier prend la parole ainsi que d'autres membres de l'union de quartier, ils regrettent le manque de communication de la part de la mairie sur la date de cette réunion. L'ensemble des présents ont été informés en tant qu'adhérents ou abonnés aux communications de l'AHCM.

Les élus partagent ce constat : l'information de cette réunion n'est pas satisfaisante de la part ni de la ville ni de l'union de quartier.

Les 4 thèmes à l'ordre du jour :

I – Urbanisme à la charge

II – Voirie, Travaux

III – Plan marche, Environnement

IV – Divers

I – Urbanisme

En préambule, l'élu donne une information globale sur la politique en matière d'urbanisme. Il rappelle la définition de la zone UD 3. Aucun changement depuis 2019. L'objectif est de faire de l'urbanisme négocié mais la gestion de la division parcellaire est le plus problématique.

- Les divisions parcellaires peuvent se multiplier et ainsi dégrader la qualité du quartier, quel outil mettre en place pour les éviter ? = Interroger le commissaire enquêteur lors de la modification

Sur ce sujet, L'AHCM donne son avis à l'assemblée : L'union de quartier est favorable pour traiter ce sujet, et a déjà demandé de le cadrer via la CEM 1 et les enquêtes passées, en mettant en place une OAP globale sur le quartier et non parcellaire. Elle s'est impliquée sur les dossiers en cours, et sans en nier les impacts elle précise qu'en volumétrie de construction ceux-ci seront bien plus faibles que les évolutions passées ou futures du Plui avec les ERS.

- ERS 6 : P.A Ronin : suite au refus du premier permis d'aménagement, un recours gracieux a été engagé par Me Ronin et le Préfet après une discussion, négociation un nouveau permis d'aménager a été signé. Le permis a été déposé avant la nouvelle réglementation.

Il est prévu avant la fin de l'année une réunion avec les habitants du Charlaix et l'AHCM pour présenter le projet.

Une remarque est faite sur le chemin de Beauséjour (dans sa partie haute) qui dessert 2 de ces ERS tout en étant sous dimensionné, sans trottoir ou passage cyclable et potentiellement accidentogène. A ce jour, la Métropole gestionnaire de la voirie n'a aucun projet sur cette voie.

S'en suit une explication globale sur la classification des ERS, comment la mairie discute, échange, négocie avec les propriétaires pour satisfaire les besoins du propriétaire et de la commune.

Mr Jammes incite les propriétaires à être pro actifs.

Pour information, un accord avec Mr Amaudru a été établi sur l'emplacement ERS prévu lors de la concertation préalable et sera intégré à la modification 3.

- Le zonage du stationnement sur le quartier a amené beaucoup d'échanges, de contributions entre Mairie / Métro / AHCM. Il y a peu de stationnements car le tram était envisagé à la création du Plui. Le Tram et le site propre sont maintenant abandonnés, au profit d'une amélioration importante de la C1 (projet C1+)

Si demain, il y a un changement de zonage, le Smmag doit refaire une étude complète donc des conséquences sur tout le trajet du tram (dont l'avenir des Emplacements Réservés tout au long du tracé). La mairie a déjà fait une telle demande à la Métropole pour la modification n°3, mais il faut attendre la modification 5.

Sur ce sujet, L'AHCM donne son avis à l'assemblée : L'AHCM a fait une demande documentée cet été à la Metro/mairie de modification du Zonage du bas Charlaix.

Dans l'attente de cette évolution du Plui, et sans attendre une étude complète d'impact sur l'ensemble du trajet, l'AHCM demande à la mairie d'envisager de contraindre les futurs promoteurs de tenir compte des besoins réels de parkings lors des négociations des futures demande de permis de construire sur le bas Charlaix ou il est reconnu que la contrainte minimum de parking ne correspond pas aux besoins.

- Le trèfle du Charlaix est un terrain communal, il n'est pas impacté et/ou concerné par un quelconque projet. Le devenir de cet espace fera l'objet d'une réflexion dans le futur (prochain mandat). Les élus invitent les habitants et l'AHCM à se prononcer sur la meilleure utilisation publique de cette zone.
- Il est par ailleurs confirmé que **le chemin du Monarié** sera bien maintenu en tant que voie à double sens pour les véhicules (comme aujourd'hui) après les travaux du C1.
- Le changement d'adresse du gymnase est en cours et la mutualisation des parkings des entreprises avenue du Vieux Chêne est également en cours.
- A question d'un habitant sur l'évolution d'Inovallée, l'adjoint à l'urbanisme lui répond qu'il partage son inquiétude et est très vigilant quant à l'évolution d'Inovallée.
- Pour l'accueil des nouveaux habitants, la volonté est de développer les mobilités alternatives : vélo, à pied, co-voiturage pour ne pas amener une augmentation de la circulation des véhicules. Les structures de la commune (crèches, écoles) sont en capacité d'accueillir les nouveaux arrivants. Il y a même des fermetures de classes pour cette rentrée scolaire.

II – Voirie, Travaux

L'élu donne des explications sur la délibération mobilité apaisés. Il est prévu de faire de réunion de quartier pour concerter sur les déplacements dans le cadre de allons à pied et à vélo à l'école.

Chemin du Charlaix les travaux ont été réalisés pour créer une zone de rencontre pour ralentir la circulation et ainsi permettre aux piétons de circuler en sécurité. Les aménagements sont réglementaires.

L'abri bus du Ch. St Martin a été détruit pour des raisons de sécurité. Les participants à la réunion demandent à le reconstruire.

La passerelle du bas Charlaix est dangereuse donc fermée. Le coût de réparation est évalué à environ 150 000 euros. Il est recherché une solution pour la réparer.

III – Plan marche, Environnement

- Dans le cadre du plan marche, **des bancs** ont déjà été installés sur la commune en 2024 et d'autres le seront en 2025. Des demandes de nouveaux bancs ont été faites par certains habitants. Celles-ci sont à l'étude des services de la mairie qui les instruisent et vérifient l'absence de contre-indication.
- Echange autour de la **plantation d'arbres** au niveau du torrent. Initialement, 40 étaient prévus mais les propriétaires refusent la plantation de ces arbres sur leur propriété. Il est demandé s'il n'est pas possible de renégocier avec les propriétaires.

Maladie des grands frênes : De nombreux frênes de la commune sont malades, notamment près de l'ancien site Orange-Lab. La mairie a fait réaliser un diagnostic qui se révèle plutôt mauvais et le partagera.

Environ 100 arbres sont morts à cause de la sécheresse mais un fort engagement communal a déjà permis d'en replanter. Depuis juillet 2024, une délibération du conseil municipal permet de faire un don d'arbres : 1 arbre pour le particulier et 6 pour une copropriété.

- **La taille des haies sur les chemins privés** est à la charge des propriétaires, c'est même une obligation de les tailler, notamment pour les parties donnant sur les voies de circulation. En cas de manquement flagrant, il est possible de faire remonter auprès de l'agent de proximité (agentdeproximite@meylan.fr) qui se déplacera pour rappeler la règle. Si nécessaire, il s'en suivra une visite des policiers municipaux.

De même, il est rappelé que toute nouvelle haie plastique ou autre (non végétale) est interdite depuis la révision 1 du Plui.

- Selon le cadastre le chemin réservé ER71 (Charlaix) ne fait pas partie du domaine public. Il appartient à la SDC Dauphinoise pour l'habitat
- **Le cheminement piéton le long de la société Orange Lab** qui va jusqu'au 4 chemin est en mauvais état. Ce chemin est privé, il appartient à la société.
- Dans le parc des étangs, le niveau d'eau est très bas de l'étang du haut en raison d'une fuite. Les services sont en train d'investiguer pour la trouver et définir la meilleure stratégie pour la colmater.

IV – Divers

- **Moustiques** : Le contrat via le département de l'Isère avec l'Entente Interdépartementale pour la Démoustification (EID) a été arrêté. La commune a l'intention de relancer un contrat en direct.

Plusieurs habitants font remarquer que la situation s'est bien améliorée dans certaines communes (par exemple Giens) après la pose de borne anti-moustiques puissantes. La simple mise en place des bonnes pratiques individuelles est largement insuffisante. Est-il possible pour la commune d'étudier leurs solutions ?

Il est suggéré à toute personnes ayants des pistent potentielles de partage d'expériences de transmettre la demande à Anne-Marie Boullier, élue en charge de la biodiversité et de l'agriculture. Les moustiques sont présents sur une grande majorité du territoire national, les conditions ne sont pas identiques en fonction des régions

- Chiens divaguant dans les parcs : La mairie a été alertée par de nombreux habitants. Un parc à chien devrait être créé avant la fin de l'année 2024 dans le haut du parc du Bruchet. Ce parc permettra de laisser les chiens courir. Un second parc rue champ rochas sera mise en service en 2025. Les chiens doivent être tenus en laisse en agglomération.

Un point de situation sur les panneaux d'information dans les parcs est en cours avant une remise en cohérence sur l'ensemble de la commune.

Certains participants souhaitent que le sujet soit traité rapidement et formulent deux propositions :

- Ajouter un panneau près de l'étang rappelant qu'il est interdit aux chiens
- De se baigner (espace de faune protégée) et ajouter des panneaux d'informations autour des arbres remarquables.

Budget participatif = Dépôt des idées dans le cadre du budget participatif 2025 est en cours.

Rappel du contact des agents de proximité :

- agentdeproximité@meylan.fr
- Tél : 06.14.98.14.54 / 06.13.06.11.81